

Le 15 Février 2017

Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la réunion qui se tiendra le Jeudi 21 Février 2017 à 18 h 30.

Le Maire,

Séance du 21 Février 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Vingt et Un Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint-Paterne-Racan en séance publique sous la présidence de Monsieur **POUPEE Jean-Pierre, Maire.**

Etaient présents : BORDE Béatrice, BROSSIER Annie, DORISE Philippe, DUBOIS Cédric, DUPONT Bruno, FOURRIER Daniel, GEORGET Rosita, GIRBE Florence, GUAY Robert, LAMANDÉ Brigitte, LAPLEAU Éric, MORIN Christophe, POUPEE Brigitte, POUPEE Jean-Pierre, VILLIERS Claudine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : AUDOUIN Paulette pouvoir à BORDE Béatrice, BORDE Céline, FONTENAY Jean-Paul pouvoir à DUPONT Bruno, LEROY Jean-Jacques pouvoir à VILLIERS Claudine.

Secrétaire de séance : BROSSIER Annie

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Rue Rabelais

M. POUPEE rappelle que la date limite de remise des plis est le 24 février à 11 h 30 et l'ouverture devra avoir lieu le 28 février 2016.

Demande de DETR pour l'aménagement et la sécurisation de la Rue Rabelais

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Une délibération avait été prise en novembre 2016 cependant le devis a été revu en décembre. Il convient de reprendre la délibération avec le bon chiffre du devis. Les dossiers de demande sont déjà en sous-préfecture de Chinon.

Délibération n° 019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu l'aménagement de la Rue Rabelais. En effet, cette rue est très utilisée puisqu'elle conduit au cabinet médical, à la pharmacie et aux écoles. D'autre part, elle est empruntée par les habitants des nouveaux lotissements du sud du bourg et les enfants qui descendent aux écoles. En vue d'une remise en état des trottoirs, de l'alignement de la rue, de la pose d'un plateau ralentisseur lors du goudronnage afin de sécuriser le cheminement des administrés. Ont été réalisés, un relevé topographique et un bilan du réseau d'eaux pluviales qui montre que le réseau est en mauvais état.

Il a été demandé au Syndicat des Eaux de pourvoir à un réseau en bon état et les branchements nécessaires aux futures constructions.

Le Cabinet URBA 37 est chargé de présenter des esquisses d'aménagement.

Le coût estimatif est de 215 973 € dont 61 600 € pour la partie réseau d'eau pluviale.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est important que cette rue soit sécurisée et en bon état étant donné qu'elle est devenue un axe important du bourg.

Monsieur le Maire propose de faire un dossier dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2017 afin d'obtenir une subvention pour aider à financer cette opération.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Rue Rabelais est devenue un axe important dans le Centre Urbain de Saint-Paterne-Racan,

Considérant que cette rue dessert les lotissements du sud (La Benauderie, La Gaudine, Bel-Air, Les Êtres),

Considérant que le Cabinet Médical et la Pharmacie se trouvent sur cette rue,

Considérant que la Rue sera mise en conformité avec le PAVE,

Vu l'avancement du dossier, l'appel d'offres publié et que les travaux sont programmés de mai à septembre 2017,

Vu le devis estimatif présenté par le Cabinet URBA 37 pour un montant de 215 973 € HT,

Après délibération et à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux de la Rue Rabelais pour 2017
- Autorise M. le Maire à engager les démarches relatives aux travaux susmentionnés
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 pour une subvention au taux maximum.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions.

Demande de FSIPL pour l'aménagement et la sécurisation de la Rue Rabelais

(Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)

Délibération n° 020

La circulaire préfectorale a été reçue le 7 février 2017. Les dossiers doivent être déposés pour le 31 Mars 2017.

Ce Fond de Soutien permettra de conforter les initiatives des collectivités locales qui, en assumant une part prépondérante de l'investissement public, contribuent à doter la France d'équipements structurants nécessaires à son attractivité et à son développement. Le dossier doit répondre à une des priorités énumérées soit pour la Rue Rabelais :

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu l'aménagement de la Rue Rabelais. En effet, cette rue est très utilisée puisqu'elle conduit au cabinet médical, à la pharmacie et aux écoles et elle est empruntée par les habitants des nouveaux lotissements du sud du bourg (La Benauderie, La Gaudine, Bel-Air et le futur lotissement Les Êtres) et principalement par les enfants qui vont aux écoles.

En vue d'une remise en état des trottoirs pour favoriser la mobilité, comme cela est édicté dans le PAVE communal, de l'alignement de la rue, de la pose d'un plateau ralentisseur lors du goudronnage afin de sécuriser le cheminement des administrés. Ont été réalisés, un relevé topographique et un bilan du réseau d'eaux pluviales qui montre que le réseau est en mauvais état.

Il a été demandé au Syndicat des Eaux de pourvoir à un réseau en bon état et les branchements nécessaires aux futures constructions afin d'éviter de nouveaux chantiers dans cette rue refaite à neuf.

Le Cabinet URBA 37 est chargé de l'élaboration et du suivi de l'aménagement de cette rue.

Le coût estimatif est de 215 973 € dont 61 600 € pour la partie réseau d'eau pluviale.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est important que cette rue soit sécurisée et en bon état étant donné qu'elle est devenue un axe important du centre bourg.

Monsieur le Maire propose de faire un dossier dans le cadre du FSIPL ((Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) pour l'année 2017 afin d'obtenir une subvention pour aider à financer cette opération.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la Rue Rabelais est devenue un axe important dans le Centre Urbain de Saint-Paterne-Racan, Considérant que cette rue dessert les lotissements du sud (La Benauderie, La Gaudine, Bel-Air et le futur lotissement Les Êtres),

Considérant que le Cabinet Médical et la Pharmacie se trouvent sur cette rue,

Vu l'avancement du dossier, l'appel d'offres publié et que les travaux sont programmés de mai à septembre 2017,

Considérant que ces travaux répondent à trois priorités pour obtenir une aide du FSIPL

- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements

Considérant que la Rue sera mise en conformité avec le PAVE,

Vu le devis estimatif présenté par le Cabinet URBA 37 pour un montant de 215 973 € HT,

Après délibération et à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux de la Rue Rabelais pour 2017
- Autorise M. le Maire à engager les démarches relatives aux travaux susmentionnés
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) pour 2017 pour une subvention au taux maximum.
- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel HT

	Taux demandé	Montant H.T
DETR	20	45 000,00
Autre subvention ETAT : FSIPL	40	86 000,00
Conseil Départemental*		15 554,00
Fonds propres		44 419,00
emprunt		25 000,00
TOTAL Hors Taxes		215 973,00

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions.

Amendes de police

M. POUPEE explique que les trottoirs rue Rabelais auraient pu entrer dans cette demande de subvention toutefois il y aura un problème de date sachant que les travaux doivent démarrer en mai mais que l'attribution de la subvention n'est faite que fin août et que les travaux ne doivent pas avoir commencés avant. Le montant n'est que de 3 à 4 000 euros au maximum.

Recrutement d'un adjoint technique

Un point est fait sur les arrêts longue maladie en cours.

Délibération n° 024

Délibération portant création d'un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'absence de personnel permanent récurrent depuis plusieurs mois ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois renouvelable une fois.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet principalement en tant que jardinier paysagiste. Il devra justifier de diplôme ou d'expérience dans ce domaine professionnel.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement et bénéficiera de tous les avantages liés à son grade et à sa fonction.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Personnel du Syndicat des Transports Scolaires

M. le Maire expose que le Syndicat Intercommunal du Collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre regroupe la cantine du Collège et les transports scolaires. La partie cantine va être transférée au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à la rentrée prochaine.

Pour une économie de gestion, il est envisagé un regroupement des deux syndicats de transports : Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi. Déjà l'agent de contrôle de Neuvy-le-Roi est mis à disposition de Neuillé-Pont-Pierre.

La gratuité des transports devrait être mise en place à la rentrée, donc il n'y aura plus de facturation à gérer par les deux syndicats. La facturation des transporteurs est déjà gérée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire depuis le 1^{er} janvier 2017. L'agent du Syndicat de Neuvy-le-Roi est secrétaire à la mairie de Saint-Paterne-Racan pour 30/35^{ème} et en vue du regroupement, M. le Maire propose de recruter cet agent pour 5/35^{ème} à la Mairie de Saint-Paterne-Racan. Dans l'attente de ce regroupement, l'agent serait mis à disposition du Syndicat avec remboursement du salaire.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 5/35^{ème}

Délibération n° 025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et le Maire nomme l'agent.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet représentant 5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste d'Adjoint Administratif à temps non complet représentant 5/35^{ème} à compter du 1^{er} Juillet 2017. Le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Paterne-Racan étant modifié ainsi, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Mise à disposition du personnel communal

Délibération n° 026

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal du Collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre regroupe la cantine du Collège et les transports scolaires. La partie cantine va être transférée au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire à la rentrée prochaine.

Pour une économie de gestion, il est envisagé un regroupement des deux syndicats de transports : Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi. Déjà l'agent de contrôle de Neuvy-le-Roi est mis à disposition de Neuillé-Pont-Pierre.

La gratuité des transports devrait être mise en place à la rentrée, donc il n'y aura plus de facturation à gérer par les deux syndicats. La facturation des transporteurs est déjà gérée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire depuis le 1^{er} janvier 2017. L'agent du Syndicat Intercommunal du Collège Racan est secrétaire à la mairie de Saint-Paterne-Racan pour 30/35^{ème} et en vue du regroupement, le Conseil Municipal a décidé de recruter cet agent pour 5/35^{ème} à la Mairie de Saint-Paterne-Racan. Dans l'attente de ce regroupement, l'agent serait mis à disposition du Syndicat Intercommunal du Collège Racan avec remboursement du salaire à la Mairie.

Dans le cas d'un avis positif du Conseil Municipal de Saint-Paterne-Racan et du comité du Syndicat Intercommunal du Collège Racan, il conviendra d'établir une convention entre la mairie de Saint-Paterne-Racan et le Syndicat Intercommunal du Collège Racan. Un arrêté pour l'agent mis à disposition sera pris. Ces documents devront être transmis au centre de gestion pour avis de la CAP (réunion du 28 Avril 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte que l'agent communal soit mis à disposition du Syndicat Intercommunal du Collège Racan pour assurer le secrétariat et charge Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition et tout autre document nécessaire à l'application de cette décision.

Communauté de Communes de Gatines et Choisilles - Pays de Racan



Compte-rendu des réunions du 26 Janvier 2017 et du 08 Février 2017

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 26 janvier dernier afin d'élire ses représentants :

Président : Antoine TRYSTRAM

Vice-Président(e)s :

- 1^{er} Vice-Président – Développement économique : Jean-Pierre POUPEE (Saint-Paterne-Racan)
- 2^{ème} Vice-Président – Communication : Patrick LEHAGRE (Charentilly)
- 3^{ème} Vice-Président – Voirie : Alain ANCEAU (Saint-Roch)
- 4^{ème} Vice-Président – Sports, Loisirs et Vie Associative : Brigitte DUPUIS (Rouziers-de-Touraine)
- 5^{ème} Vice-Président – Enfance, Jeunesse et Personnes Âgées : Catherine LEMAIRE (Saint-Christophe-Sur-Le-Nais)
- 6^{ème} Vice-Président – Environnement, Agenda 21 et Gémapi : Éric LAPLEAU (Saint-Paterne-Racan)
- 7^{ème} Vice-Président – Bâtiments, Gens du Voyage : Michel JOLLIVET (Neuillé-Pont-Pierre)
- 8^{ème} Vice-Président – Culture : Guy POULLE (Cérelles)
- 9^{ème} Vice-Président – Tourisme et Commerce : Paule HASLE (Neuvy-Le-Roi)

Bureau Communautaire :

- 1^{er} Vice-Président – Développement économique : Jean-Pierre POUPEE (Saint-Paterne-Racan)
 - 2^{ème} Vice-Président – Communication : Patrick LEHAGRE (Charentilly)
 - 3^{ème} Vice-Président – Voirie : Alain ANCEAU (Saint-Roch)
 - 4^{ème} Vice-Président – Sports, Loisirs et Vie Associative : Brigitte DUPUIS (Rouziers-de-Touraine)
 - 5^{ème} Vice-Président – Enfance, Jeunesse et Personnes Âgées : Catherine LEMAIRE (Saint-Christophe-Sur-Le-Nais)
 - 6^{ème} Vice-Président – Environnement, Agenda 21 et Gémapi : Éric LAPLEAU (Saint-Paterne-Racan)
 - 7^{ème} Vice-Président – Bâtiments, Gens du Voyage : Michel JOLLIVET (Neuillé-Pont-Pierre)
 - 8^{ème} Vice-Président – Culture : Guy POULLE (Cérelles)
 - 9^{ème} Vice-Président – Tourisme et Commerce : Paule HASLEY (Neuvy-Le-Roi)
- Catherine CÔME (Beaumont-Louestault)
 Rémi TONDEREAU (Bueil-en-Touraine)
 Eloi CANON (Chemillé-sur-Dême)
 Patrice TERPREAU (Epeigné-Sur-Dême)
 Patrick BOIVIN (Marray)
 Laurent GAUVRIT (Villebourg)
 Benoît DURAND (Saint-Aubin-Le-Dépeint)
 André MEULOT (Saint-Antoine-du-Rocher)
 Jean-Pierre VERNEAU (Sonzay)
 Jean-Pierre PENINON (Pernay)

M. POUPEE explique que tout doit être mis en marche, commission par commission. Actuellement tout se passe dans une bonne entente. Une visite des zones d'activités a eu lieu : 9 sur Gâtine et Choisilles et 3 sur Racan. Le prochain conseil communautaire a lieu le 22 Février et n'est consacré qu'aux élections dans les commissions et dans les syndicats.

M. LAPLEAU a le sentiment que tout se passe bien dans un équilibre précaire car le président a été élu avec 18 voix face à l'autre prétendant 17 voix. C'est une configuration où il peut y avoir un retournement de situation assez facilement.

Mme VILLIERS explique qu'il faut attendre le premier vote du budget car tout ira bien si l'intérêt général prévaut, elle demande que les dates des conseils communautaires soient publiés dans l'agenda du Conseil Municipal. M. LAPLEAU ajoute que d'autres problématiques sont à venir.

M. LAPLEAU expose qu'il y a le Conseil de Développement à mettre en place, ce qui n'existait pas sur Racan avant. Le problème n'est pas un rapport de force sur le territoire mais plutôt certains sujets tel que la voirie qui

préoccupe et fédère tout le monde. Le risque est que chaque commune ne pense pas « territoire » mais à elles-mêmes et pensent à des investissements à faire financer par le territoire. Il craint un énorme budget voirie. La question est : jusqu'à quel terme voit-on ? Si c'est sur 10 à 20 ans, c'est une vision à long terme par contre si c'est à trois ans, chacune pensera à ses investissements propres.

M. POUPEE rappelle que lors de la visite, chacun a donné sa liste de projets à financer.

M. LAPLEAU souligne que la proximité est bien représentée pour Saint-Paterne-Racan puisqu'il y a le 1^{er} et le 6^{ème} vice-président.

M. POUPEE demande d'attendre que l'élan soit pris et le budget voté. Il donne lecture des sujets qui seront abordés lors du conseil communautaire du 22 février.

Concernant la sortie de la Communauté de Communes du SMIOM pour se rapprocher de Tours +, le problème est l'assujettissement à la TVA.

M. LAPLEAU explique que l'entreprise récupère la TVA donc le coût pour la collectivité revient à du Hors Taxes et que ce n'est pas parce qu'il y a de la TVA qu'il faut en profiter pour augmenter les redevances. Il faut savoir que lorsque le tri est fait, les matériaux sont vendus ce qui procurent des recettes. Par contre si le tri est mal fait, le coût de la redevance augmente. Ce sera un sujet épineux à venir.

L'augmentation des dotations pour le regroupement est de 30 000 € mais la baisse des dotations globales est de 90 000 € soit une différence négative de 60 000 € pour avoir fusionné. En effet, le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) n'existera plus : plus la Communauté de Communes prend en charge d'investissements des communes plus le CIF augmente et plus il y a de dotations, mais là, avec la fusion, la Communauté de Communes repart à zéro. Le CIF reviendra qu'en 2019, doit deux ans plus tard.

Désignation des Délégués Communaux pour les commissions communautaires

Délibération n° 027

Les élections à la C C de Gâtine et Choisses - Pays de Racan ont eu lieu et maintenant il est nécessaire de choisir vos délégués communaux pour participer dans les commissions. Commissions : deux personnes obligatoires en PEEJ et en environnement et une personne minimum par commune pour les autres commissions, deux au maximum. Le Conseil Municipal désigne les personnes ci-dessous :

Commissions Communautaires	1 ^{er} délégué	2 ^{ème} délégué
Action économique	FONTENAY Jean-Paul	LAPLEAU Éric
Communication	DUBOIS Cédric	
Voie	DORISE Philippe	POUPEE Jean-Pierre
Sports Loisirs – Vie Associative	LEROY Jean-Jacques	
Enfance, Jeunesse, Personnes Agées	LAMANDÉ Brigitte	BORDE Béatrice
Environnement – Agenda 21 - Aménagement	VILLIERS Claudine	GUAY Robert
Bâtiments - Gens du Voyage - Logement	MORIN Christophe	FOURRIER Daniel
Culture	DORISE Philippe	
Tourisme et Commerce	FONTENAY Jean-Paul	

Mme VILLIERS demande l'ouverture des commissions aux citoyens des communes.

Affaires Scolaires

Temps d'Activités Périscolaires : réduction de la durée hebdomadaire à l'école élémentaire

Mme LAMANDÉ présente la proposition de réduction de la durée des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui sont actuellement de 4 heures 30. Il est envisagé de les passer à 3 heures comme à l'école maternelle.

M. LAPLEAU demande qui envisage cette réduction ?

M. POUPEE répond que c'est lui qui a demandé depuis plus d'un an et que ce sujet a été déjà débattu plusieurs fois au conseil. La répartition dans la semaine sera faite ultérieurement.

M. DORISE ajoute que la décision de ce soir est sur le principe de la réduction des TAP ou pas.

M. DUPONT rappelle qu'effectivement il en a été discuté lors des réunions informelles.

Effectivement, il en a été déjà débattu plusieurs fois dans les réunions de conseil mais aussi lors des réunions du comité de pilotage.

Mme LAMANDÉ redonne le coût selon les horaires :

- 4 h 30 : 30 800 €
- 3 x 1 h : 23 620 €
- 2 fois 1 h 30 : 21 540 €

M. LAPLEAU demande pourquoi ils n'ont pas de documents chiffrés, Mme LAMANDÉ répond que tous les conseillers ont eu le document lors du conseil informel. Le seul chiffrage qui n'est pas mentionné est 3 fois 1 h 15' car il a été demandé récemment à M. DEBRENNE et explique qu'elle l'a apporté ce soir.

- 3 fois 1 h 15 : 28 352 €

Mme LAMANDÉ donne lecture de la lettre des professeuses concernant leur réflexion sur le planning envisagé avec trois fois 1 h 15 avec ouverture à 8 h 45 mais cette option n'est pas possible, sans plus d'explication. Elles demandent la suppression des TAP le lundi après-midi car $\frac{3}{4}$ d'heure sont inutiles.

M. LAPLEAU explique que les TAP ne peuvent pas être remplacés par du temps scolaire et ce sera d'office de la Garderie pour les enfants dont les parents ne peuvent pas venir les chercher. En résumé, 3 fois 1 h 15 est le même emploi du temps que maintenant sans le lundi. Tous s'accordent sur le fait que les $\frac{3}{4}$ d'heure sont inutiles. Dans les autres configurations, il y aura plus de temps de garderie.

Mme LAMANDÉ explique que la configuration de 2 fois 1 h 30, feront deux journées longues et le début de l'école serait à 8 h 30 le matin. Dans les autres communes, c'est ce qui se fait.

Mme VILLIERS demande d'examiner l'intérêt de l'enfant avant l'économie budgétaire. A la réunion, la forme des 3 fois 1 h 15 paraissait bien et c'était un compromis.

M. LAPLEAU ajoute que l'argument principal était la régularité des 3 fois 1 h 15.

Mme LAMANDÉ répond que les professeuses ont donné leur accord pour réduire à 3 fois 1 h.

M. DUPONT demande que les APC soient respectés.

M. LAPLEAU rappelle que M. DEBRENNE a donné comme argument que les activités proposées sont mieux développées sur un temps long. Les enseignantes n'ont rien à décider et les arguments budgétaires ne doivent pas être le point principal.

M. LAPLEAU explique qu'il a eu un document fait par Mme LAMANDÉ, par les enseignantes, Mme LAMANDÉ répond que ce document était dans la chemise avec le chiffrage et qu'il l'a eu comme tout le monde.

Mme LAMANDÉ expose qu'après la détermination du temps des TAP, il faudra examiner le passage de la garderie au prestataire Familles Rurales. Ce sera fait lors de l'examen du PEDT. Pour répondre à M. LAPLEAU, le temps de travail du personnel communal de la garderie sera diminué mais les agents ont la possibilité de travailler pour Familles Rurales, il y a juste un changement d'employeur.

M. LAPLEAU souhaite consulter le chiffrage de M. DEBRENNE pour le 3 fois 1 h 15 (reçu le 13 février 2017) pour comprendre pourquoi la différence est si peu proportionnelle. Ce sont des décisions en cascade avec un report du coût sur les parents pour la garderie.

Mme LAMANDÉ explique le coût de la garderie à la charge de la Commune soit 20 800 € sans compter la femme de ménage, l'entretien et les charges du bâtiment.

Mme LAMANDÉ rappelle qu'on lui avait reproché de préparer des plannings sans avoir l'aval du Conseil Municipal sur la diminution horaire des TAP, c'est pourquoi le sujet est à l'ordre du jour.

M. LAPLEAU souhaite avoir tous les éléments chiffrés et un dossier complet comprenant l'avenir du personnel et tous les chiffrages, pour prendre une décision.

Mme VILLIERS souhaite connaître les conditions de reprise du personnel.

Mme LAMANDÉ fait le point sur les agents.

M. DUPONT ajoute que ces agents sont formés et ont bénéficié de formations payées par la Commune. Il souhaite que le personnel reste sur place avec juste un changement d'employeur pour la garderie.

M. POUPEE ajoute que les horaires de la garderie ne bougeront pas.

M. DUPONT souhaite qu'une information soit faite auprès des membres de l'association et du personnel afin que ces personnes ne l'apprennent pas de l'extérieur.

Affaires Sociales

Opération de deux logements pour personnes isolées

Délibération n° 028

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude menée par AGEVIE (SOLIHA) pour la C C du Pays de Racan, une proposition est faite pour la construction / rénovation de 8 à 10 logements locatifs à l'échelle du territoire avec quatre localisations potentielles : Saint-Christophe-Sur-Le-Nais, Saint-Paterne-Racan, Neuvy-le-Roi, Chemillé-sur-Dême.

Le public visé regroupe les personnes qui souffrent d'isolement suite à l'arrêt de la conduite ou à un veuvage, les personnes qui ne se sentent plus en sécurité dans leur logement (peur de devoir assumer seul un problème, problème de mobilité, isolement géographique – absence de voisins...), ou les personnes qui trouvent que leur habitat ne leur est plus adapté, le lien social étant au cœur du dispositif.

A Saint Paterne, deux opportunités foncières ont été repérées pour accueillir le projet, à savoir deux rez-de-chaussée de locaux commerciaux aujourd'hui vacants, en plein cœur de bourg.

Pour pouvoir équilibrer l'opération, différents financements seront mobilisés (Etat, caisses de retraite...). La Communauté de Communes a délibéré favorablement en décembre dernier pour apporter une subvention de 2 500 € par logement, avec une demande d'implication pour les communes concernées par la création d'un logement de 5 000 € par logement. Pour Saint-Paterne-Racan, cela implique donc une participation de 5 000 € x 2 logements soit 10 000 € pour les deux logements envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la participation financière de 10 000 € pour les deux logements et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Diagnostic Local de Santé

La restitution du Diagnostic Local de Santé a été faite par Pays Loire Nature, comprenant 118 pages.

Atlas de la mobilité

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, un rapport a été fait sur l'Atlas de la mobilité du Pays Loire Nature, constitué d'un ensemble de données quantitatives et qualificatives, visant à mieux connaître les pratiques de déplacement des usagers (habitants salariés) du Pays Loire Nature.

Café des aidants

Les invitations avaient été envoyées par les caisses de retraite.

Enquête du Cimetière

L'enquête s'est terminée le 17 janvier 2017 avec la visite du juriste de l'entreprise Gescimm, qui nous transmettra prochainement un rapport détaillé qui devra faire l'objet d'une délibération. Une centaine d'emplacements pourront être repris mais les travaux seront budgétés sur plusieurs années.

Lettre d'un administré au sujet de l'enquête du cimetière

M. le Maire donne lecture du courrier de M. ZAMARLIK. Une réponse sera faite. La concession LANGLOIS ne sera pas touchée comme cela est prévu puisque ce sont les donateurs du terrain du cimetière et qu'une convention existe. Pour les anciens combattants, une demande de renseignements juridiques sera faite auprès du juriste de Gescimm afin de savoir si un carré militaire peut être créé ou un ossuaire avec un petit monument si certaines tombes sont en très mauvais état. Mme VILLIERS demande si des recherches ont été faites pour compléter les morts pour la France sur le Monument aux Morts.

Questions diverses

Recensement de la Population

M. GUAY fait le point sur le recensement de la population qui vient de s'achever.

La population recensée est de 1662 sans la population comptée à part.

51 % ont répondu par internet et le double en campagne par rapport en ville.

M. GUAY adresse ses félicitations aux cinq agents recenseurs et à Mme GOURDON, secrétaire déléguée au recensement.

Rappel des chiffres de l'Insee :

Population recensée en 2012 : 1 637 (Dont Ménages : 1 633 et Communautés : 4)

Population municipale recalculée au 1^{er} Janvier 2013 : 1 654 (Dont Ménages : 1 650 et Communautés : 4)

- Population comptée à part au 1^{er} Janvier 2013 : 41

- Population totale au 1^{er} Janvier 2013 : 1 695

Tour de table

A vos Agendas des élus : Un complément de dates est fait et les réunions de la Communauté de Communes et du Conseil Municipal seront inscrites.

Mme GEORGET signale que la Place est mal nettoyée du côté des commerces par l'entreprise VEOLIA.

M. DUPONT fait le point sur la commission bâtiment. Une programmation sommaire est faite de travaux à réaliser dans les bâtiments communaux sur 2017 et 2018. Une présentation sera faite lors de la commission des finances.

Il souhaite organiser une visite des bâtiments avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Il signale que la toiture de l'école élémentaire est en mauvais état et qu'il faudra penser à la changer.

Il serait intéressant de faire le point suite à l'isolation posée dans les bâtiments pour connaître le gain énergétique.

Mme VILLIERS demande si une prévision de travaux sur les chemins non goudronnés est envisagée pour mettre de l'enrobé. M. DORISE répond que les chemins empierrés sont entretenus. M. POUPEE répond qu'il est aussi important de garder le côté champêtre des chemins, il y a 122 kilomètres de chemins ruraux et plus de 58 km de voirie communale sur la Commune.

M. GUAY demande où en est la commercialisation du lotissement des Êtres par Val Touraine Habitat. M. POUPEE répond qu'il n'y a toujours pas de panneaux posés par le lotisseur.

Mme LAMANDÉ rappelle que le repas des anciens aura lieu le 2 avril avec préparation le 1^{er} Avril et qu'il est servi traditionnellement par les conseillers municipaux. Un mail sera envoyé pour connaître les disponibilités de chacun. S'il y a assez de conseillers présents, aucun jeune ne sera sollicité.

Elle signale que Familles Rurales recherche un volontaire pour une mission de service civique autour du jardin pédagogique et du développement durable.

M. POUPEE informe qu'une entreprise de Travaux Publics recherche un employé pour huit mois.

M. POUPEE signale qu'il a encore reçu une plainte pour une bambouseraie. Il va convoquer la personne.

- La séance est levée à 20 h 40.